Faits Marquants 2013

L'année 2013 fût marquée par un certain nombre d'événements ou de faits qui ont impacté ou risquent d'impacter l'évolution de notre secteur et sur lesquels, je reviendrai un peu plus tard

Comme vous le savez, le marché de l'assurance a enregistré en 2013 un chiffre d'affaires de **26,733Milliards de DH contre 26,027 milliards en 2012**
Soit une évolution globale d'à peine **2,70%** en nette recule par rapport à 2011 et 2012 où le taux de croissance était respectivement **de 9,20% et 8,90%**

Le montant des émissions de primes en 2013 est surtout tiré par les assurances non vie qui s'établissent à **18 milliards de DH**, en augmentation **de 5,5%**

A contrario, la branche vie et capitalisation (**8 ,590 milliards de DH**) accuse quant à elle un recul de **2.7%**

Ainsi, si la branche vie est un peu en retrait par rapport à l'exercice 2012 au vu d'une certaine tension sur les liquidités, l'assurance automobile qui est pour beaucoup dans le maintien du rythme de croissance de la branche non vie (soit quasiment **47%** du total) a connu par contre une progression de l'ordre de **6%** pour atteindre **8 ,5milliards** de DH.

La contribution du réseau traditionnel à la réalisation de ces chiffres serait de l'ordre de **70 %**

A noter que l'activité se serait sans doute mieux développée si la mise en œuvre du contrat- programme n'avait pas accusé un certain retard, voire un retard certain.

Je signale au passage que l'année 2013 fût aussi une occasion pour certaines compagnies d'assurance de la place de poursuivre leur stratégie d'expansion autant en Afrique subsaharienne que dans le Maghreb, avec de grandes perspectives pour l'avenir.

S'agissant du nombre d'intermédiaires en exercice, ces derniers sont passés **de 1500 à 1751** à fin 2013.
Les retraits d'agréments pour la même année se sont traduits quant à eux par la fermeture de pas moins de **26 Cabinets d'intermédiation dont 22 agents d'assurances,** le plus souvent pour insuffisance de production !
Curieusement, les compagnies d'assurance s'acharnent à vouloir étendre leur réseau d'agents bien que certaines villes en sont largement pourvues.
Inutile de vous dire, que la FNACAM s'est exprimée officiellement sur le sujet et émis de réserves auprès de la DAPS sur la multiplication irréaliste de ces créations comme celles des bureaux directes.

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS :

Pour ce qui est des commissions, je dois reconnaître par honnêteté intellectuelle, que certaines ont été plus actives que d'autres soit de par le dynamisme de ceux qui en avaient la charge soit parce que les circonstances s'y prêtaient un peu plus

- **Commission "Développement, Evénementiel et sponsoring "**

Conduite par Mme Nora BELKHAYAT, cette commission très dynamique du reste, a eu à son actif de nombreuses actions dont notamment la recherche de sponsors et l'organisation de trois séminaires en 2013. Ces séminaires dont un Team- building - formation ont porté respectivement sur :

1/ Le Risque management

2/Le développement commercial

3/ Le management d'un cabinet d'assurance avec 3 sous thèmes :

- Organisation
- Ressources humaines
- Et Finance pour non financiers

4/ La RC Professionnelle des intermédiaires d'assurance, sujet présenté et développé par CGPA Europe

Ces manifestations qui ont connu un franc succès ont vu la participation non seulement des intermédiaires , toutes tailles et tous statuts confondus , de la DAPS et de la FMSAR mais également de compagnies d'assurance dont certaines, CNIA SAADA ,aujourd'hui SAHAM Assurances , AXA ASS , WAFA ASS , SANAD et CGPA Europe n'ont pas hésité à s'investir financièrement à nos cotés
En fait, au vu des problèmes notamment de gestion que connaissent certains intermédiaires, la FNACAM se devait d'accompagner ces derniers en vue d'asseoir leurs compétences et les aider à mieux appréhender un métier exigeant détermination et professionnalisme
L'idée était de faire en sorte à ce que les thèmes choisis traitent des préoccupations du réseau de distribution agents et courtiers mais aussi de problématiques communes au secteur

- **COMMISSION JURIDIQUE :**

Cette commission confiée à H.M.WAHABI et à laquelle de nombreux membres du comité directeur se sont associés, s'est penchée sur deux projets.
L'un relatif à la refonte du livre IV du code des assurances que la DAPS nous a soumis pour avis et que nous n'avons pas manqué à notre tour de communiquer à l'ensemble de la profession pour recueillir ses observations, l'autre afférent à la modification de nos statuts qui ont besoin sans doute d'être relookés

✓ **Projet d'amendement du livre IV** :

Je rappelle, que le projet d'amendement du livre IV , qui au stade où nous en sommes, est toujours en discussion au niveau du secteur ,s'est fait à la lumière de quelques propositions formulées et défendues par la FNACAM tant à l'échelle de la CAO que des réunions bilatérales tenues avec la tutelle puisque l'on retrouve parmi les dispositions retenues par la DAPS pas moins de **6** amendements devant aller, **une fois davantage clarifiés**, dans le sens des préoccupations maintes fois exprimées par la profession soit en l'occurrence :

1/ L'accès à la profession qui pourrait être désormais ouvert aux titulaires d'un diplôme sanctionnant au moins trois années d'étude supérieures approuvé par une commission dont la composition et les modalités de fonctionnement seront fixés par voie réglementaire''
Une mesure qui ne ferait, sans doute, que rendre justice à ces familles d'agents ou de courtiers, qui dans la perspective d'assurer notamment leur succession et perpétuer la tradition, avaient fait le choix d'orienter leurs enfants sur des établissements d'enseignement supérieur privé cotées, voire même des fois spécialisées en assurance

2/ La reconsidération des conditions d'ouverture des **BGD** qui ont connu une recrudescence inquiétante au point de nuire au développement des agents généraux, voire à leur survie. Nous insisterons par conséquent, pour que les conditions spécifiques ouvrant droit aux compagnies d'assurance de les créer soient **précisées dans la loi** et non dans un simple texte réglementaire

3/ L'organisation des examens d'accès à la profession qui sera désormais tributaire des besoins réels du marché de l'assurance et non plus laissé à la discrétion des seules compagnies d'assurance

4/ Les points de vente dont l'ouverture, certes conditionnée, devrait cependant profiter, **et impérativement**, autant aux courtiers qu'aux agents personnes morales répondant à certains critères de solidité financière, d'organisation et d'expertise etc …

5/ La limitation de **la souscription pour compte** par les banques et les établissements de crédit aux assurances de personne , l'assistance et l'assurance crédit aux fins de mettre un terme à la commercialisation indirecte et déguisée des assurances dommage par les établissements précités . Une disposition qui gagnerait toutefois à être plus claire pour lever toute ambiguïté

6/ L'accord obtenu quant à la possibilité pour les intermédiaires d'assurance de percevoir des honoraires si l'étude menée par leurs soins à la demande du client n'est pas suivie d'un ordre de placement

Ce faisant, si nous adhérons à quelques dispositions introduites dans le projet, nous estimons que certains amendements **proposés** ne répondent ni à nos préoccupations, ni à nos attentes, ni à l'esprit d'une réforme que nous espérions en rupture avec le passé et notamment avec la logique générale de durcissement à l'égard de la profession des intermédiaires d'assurances tels :

- **L'ouverture de comptes séparés**

D'abord pour une question de faisabilité, ensuite parce que la prime d'assurance est déjà suffisamment réglementée et encadrée pour avoir besoin d'un autre tour de vis.

- **l'augmentation du capital social pour les seules sociétés de courtage**

Non seulement pour le seuil de 500.000DHS exigé, mais aussi parce que ce relèvement du capital constitue un encouragement indirect et une promotion implicite du statut d'agent, statut dans lequel certains assureurs se sentent**, à tort**, plus à l'aise qu'avec les courtiers

Aussi, croyons- nous devoir proposer que ce montant soit ramené à 100.000 DHS et qu'il soit applicable à tous les intermédiaires d'assurances personnes morales qu'ils soient agents ou courtiers ;

- **La suppression de l'examen pour les agents** d'assurance souhaitant intégrer la profession alors que le maintien de ce dernier aurait rendu l'accès au métier plus sélectif avec sans doute des lauréats mieux à même d'exercer cette profession

- **L'ouverture de succursales pour les seuls courtiers** ce qui est à la fois injuste et discriminatoire

- **L'absence d'un traité de nomination – type** qui apporterait un certain équilibre entre l'agent d'assurance et la compagnie mandante

- **L'assimilation des banques et les AMC à des intermédiaires** sachant que nous n'obéissons ni aux mêmes contraintes réglementaires, ni aux mêmes conditions d'exercice

- **L'impossibilité, <u>dans les faits</u>, pour l'agent** de recourir à d'autres entreprises d'assurances quand bien même la compagnie mandante refuserait de couvrir le risque

- **L'absence d'un dispositif légal** permettant aux cabinets de courtage nouvellement agrées de collaborer avec les compagnies d'assurance

- **L'exclusion des courtiers « partenaires »** du bénéfice de la formation que les compagnies sont appelés à dispenser à leurs agents

- **La réduction du délai d'exercice de la profession à titre provisoire** à un an au lieu de deux ans tel que c'est le cas Actuellement.
  Une réduction que nous considérons comme un simple durcissement à l'égard de la profession et singulièrement de l'agent.

- **La réduction du délai pour désigner un représentant provisoire** suite à la défaillance ou décès de l'agent **de 10 mois** (CF article 55 du décret du 02/11/2004) **à 2 mois** alors que la réglementation de 1977, très décriée, instituait 4 mois.
  Autant vous dire, qu'avec ce délai inutilement réduit, beaucoup de successions risquent de ne jamais aboutir.

- **L'abrogation de** l'accord de l'Administration en cas de dénonciation du traité de nomination par la mandante. Une suppression qui ne pourrait qu'ouvrir la voie à des dénonciations abusives par les compagnies d'assurances

- **La possibilité donnée à un bureau direct de recourir au service d'un démarcheur** alors que ceci est de nature à semer la confusion dans le fonctionnement du réseau, confusion dont lesdits bureaux sont grandement responsables.

Comme vous pouvez le constatez, nous nous sommes livrés tout au long de ces mois à une analyse approfondie et critique du projet, en essayant d'être le plus objectif possible.

✓ Projet d'amendement des statuts de la FNACAM

Concernant le projet d'amendement des statuts de la FNACAM que nous comptons soumettre à votre appréciation prochainement, l'objectif en fait est de favoriser le débat d'idées, d'associer un maximum de volontés à la réflexion et de responsabiliser davantage ceux ou celles qui auront demain la charge d'agir au mieux des intérêts des intermédiaires d'assurance dans leur diversité et leur richesse
C'est dans ce sens que nous projetons d'introduire de nouvelles dispositions et d'en modifier d'autres.

Ces amendements pourraient se traduire pour ne citer que quelques uns par :

- L'introduction du scrutin de liste en lieu et place du scrutin uninominal
- L'adjonction au Président de la FNACAM, de deux Vice – présidents généraux, représentant respectivement les Agents généraux et les Courtiers et agissant conjointement
- La réduction du mandat du Président de la Fédération à deux mandats au maximum.
- La mise en place des conditions d'éligibilité des Amicales nationales des agents généraux et des Associations régionales au règlement de la **cotisation in globo**
- L'offre de la gratuité de la cotisation aux nouveaux lauréats pendant **les deux** premières années d'exercice dont l'année d'installation au lieu d'une seule année

- La mise en place de commissions de travail **permanentes** avec l'octroi du titre de Président à ceux qui en auront la responsabilité
- La fixation du délai de convocation des assemblées **à 15 jours** au lieu de 30 jours pour des considérations d'ordre pratique.

- **Commission '' Relation avec le Parlement'' :**

Cette commission confiée à Si Youssef HAJJI et qui a vu la participation effective et précieuse de Messieurs Brahim EL AKKAF , Ali BOUGHALEB , Mohamed LIMANI , Abdelhamid TAYANE , Ali BENJELLOUN et Madame Nora BELKHAYAT s'est attelée, sur la base d'un dossier savamment structuré, à appuyer les doléances exprimées par la FNACAM dans le cadre du projet portant notamment sur la création de l'autorité de contrôle ou ACAPS et les deux instances appelées à représenter respectivement les assureurs et notre profession

La délégation de la FNACAM eut ainsi l'occasion de rencontrer, lors de ses multiples déplacements à Rabat, pas moins de **8 groupes** relevant de la Chambre des Conseillers à savoir ; le Groupe fédéral pour l'union et la démocratie, l'Alliance socialiste, l'UMT, le PAM, le RNI, l'Union Constitutionnelle, l'Istiqlal et le Mouvement populaire, sans compter le Secrétaire général de la chambre des conseillers
Un véritable travail de sensibilisation qui a porté à notre sens ses fruits puisque le texte ne fait plus, dans sa version finale, de clivage entre agents et courtiers, mais plutôt référence aux intermédiaires d'assurance d'une manière générale

- **Commission formation** :

Cette commission attribuée à Si Mohamed LIMANI faisait en fait double emploi avec celle conduite par Mme BELKHAYAT. Il n'en demeure pas moins, que la signature d'une part , d' un accord de partenariat avec l'université AL AKHAWAYN , la mise en place d'une filière Assurance et l'organisation à l'échelle régionale de cycles de formation au profit des collaborateurs des cabinets d'intermédiation en assurance d'autre part, reste toujours d'actualité
Dans le même esprit, la dite commission projette de se pencher sur le projet de création au Maroc de l'Institut méditerranéen des Intermédiaires d'assurance ou **IMIA** de sorte , à ce que la FNACAM initiatrice du projet au niveau de la FMBA puisse emboiter le pas au syndicat français des courtiers d'assurances de LYON.

- **Commission contrat – programme :**

Etant partie prenante au contrat – programme signé entre le secteur et l'Etat marocain, la FNACAM se devait à travers cette commission conduite par Si Khalid AOUZAL d'assurer le suivi aux cotés de la FMSAR des travaux menés dans ce cadre auprès des 9 ministères signataires

Au vu des informations recueillies, l'état d'avancement des travaux semble connaître un certain retard si l'on excepte les accords obtenus en matière de RC décennale ou de Tous Risques chantiers

- **Commission relation avec la FMSAR :**

Le travail de cette commission confiée à Si Ali BOUGHALEB s'est articulé autour du projet de redynamisation des relations de partenariat avec la FMSAR avec la perspective de se pencher sur des dossiers restés en veilleuse ou suscitant un véritable intérêt pour les deux parties à savoir :

- L'élaboration d'un code de déontologie ''Secteur'' qui engagerait Entreprises d'assurances et réseau de distribution. Un code qui reposerait sur l'instauration d'une traçabilité effective et un contrôle assorti de sanctions dissuasives à l'encontre des contrevenants. Autrement dit, l'introduction de la notion d'étique et de respect dans les rapports entre compagnies et intermédiaires
- Le recouvrement qui devrait être adapté à la réalité du terrain, notamment en matière d'automobile avec quelques idées phares tel le fractionnement sans majoration ou l'obligation pour l'assuré de justifier du paiement de la prime échue avant tout renouvellement
- Le projet d'amendement du livre IV du code des assurances dont certaines dispositions sont, soit à appuyer soit à revoir ou à reconsidérer
- L'élaboration d'un projet de Traité de nomination - cadre plus équilibré dans le sens d'une définition plus juste des droits et obligations des parties signataires

Vu toutefois que la 1ère réunion entre nos deux comités directeurs n'a eu lieu que **le 6 février 2014**, que les commissions bipartites dédiées à en débattre n'ont entamé leurs travaux **qu'en Avril 2014** , vous comprendrez qu'il serait prématuré d'en faire le commentaire aujourd'hui.

- **Commission médiation et bons offices :**

Pour ce qui est de la commission médiation et bons offices mise sous la responsabilité de Si Jaouad BENOUNA elle n'a été, en dehors de quelques interventions liées à des différends opposant intermédiaires et compagnies d'assurance en liquidation et problèmes liés à l'application inappropriée du Tarif – zone saharienne- que très peu sollicitée et pour cause ; les relations entre intermédiaires eux - mêmes ou intermédiaires et entreprises d'assurance sont à priori, au vu du moins du peu des réclamations reçues, moins tendues que par le passé.

La TVA et les incohérences fiscales

S'agissant de la **TVA,** même si tout tend à penser que cette taxe est indûment supportée par les intermédiaires, la **DGI** ne semble toujours pas convaincue qu'il s'agit d'une grande injustice au regard des principes même sur lesquels repose cette taxe.

Bien plus grave, et en attendant la suppression des taux intermédiaires dont celui de 14% qui nous est encore aujourd'hui applicable, il y'a un grand risque au vu des déclarations du Directeur des impôts, que l'on soit assujettis en 2015 à une TVA à **20%** avec droit à déduction sur nos achats.

Un amendement qui ne fera, comme j'ai dû le rappeler dans le cadre d'un entretien accordé le mois dernier **à Finances News** qu'augmenter nos charges au lieu de les réduire

Dois –t'on pour autant croiser les bras, continuer à subir cette injustice qui n'a pas de nom ?

Je pense que tous les recours n'ont pas été épuisés dont celui de l'arbitrage du conseil constitutionnel

LES ACCORDS DE PARTENARIAT

Sur un autre plan et parallèlement à nos préoccupations de base, nous avons étendu nos accords de partenariat en matière de séjours hôteliers de nos adhérents à d'autres chaînes. Ainsi après l'agence **SOGATOUR** en 2011, c'est au tour de **HRM Hôtels § Resorts of Morocco** de nous consentir des réductions substantielles par rapport aux tarifs proposés au public.

Cette opération s'inscrit, au risque de me répéter, dans une logique d'appui à tout ce qui pourrait aider au bien être de nos membres et leur famille

Nous avons aussi aux fins de rehausser le niveau de nos collaborateurs, voire l'embauche de profils à vocation commerciale à même d'alimenter nos cabinets en personnel performant signé un accord de partenariat avec **L'ANAPEC**.

Cet accord n'a pu malheureusement se concrétiser dans les faits car, il y'a une inadéquation entre l'offre et la demande et des conditions préalables sur lesquelles certains intermédiaires d'assurance pourtant intéressés ne souhaitaient pas s'engager.

En fait l'offre de l'ANAPEC est tributaire de l'implication d'une trentaine de cabinets au minimum, le choix d'un opérateur et le recrutement dans le cadre de contrats de pré- embauche d'une quarantaine de collaborateurs

L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

Au- delà des informations à caractère réglementaire ou d'ordre général véhiculées régulièrement par voie de circulaires ou á travers notre site Web - 6400 visiteurs, hors intermédiaires - à fin 2013, la FNACAM s' est attelée à multiplier les sorties médiatiques de sorte à sensibiliser les pouvoirs publiques et l'administration de tutelle sur les préoccupations de la profession. Une communication qui s' est toutefois faite dans la douleur, faute d'une base de donnée actualisée que nous avons eu du mal à reconstituer malgré nos rappels par fax ou téléphone - De nombreux adhérents ont changé leur adresse e- mail sans prendre soin de nous en aviser-

Par rapport à nos relations avec les médias toutes sensibilités confondues, la FNACAM projette de repenser sa stratégie de communication de sorte à pouvoir être visibles sur différents supports médiatiques qu'il s'agisse d'organes de presse de langue arabe ou française, de quotidiens ou d'hebdomadaires

Le but en fait est d'exprimer, via le président de la fédération ou par des membres de bureau dûment désignés , nos attentes, nos préoccupations en tant que profession , notre rôle en tant qu'Assureurs- Conseils , mais aussi , notre vision en tant que Fédération regroupant Agents et Courtiers de la mission qui nous est dévolue notamment en matière d'encadrement et d'accompagnement

FMBA

Un petit mot avant de finir sur la Fédération méditerranéenne des intermédiaires en assurances ou FMBA dont nous assurons la vice - présidence

Cette dernière qui a fêté ses dix ans d'existence en juin 2013, regroupe à ce jour quelques 15.000 cabinets d'intermédiation en assurance représentés par des associations de France, d'Algérie, d'Egypte, d'Espagne, de Grèce, d'Italie, du Liban, de Malte et de Monaco,

La FMBA a bien évidemment des objectifs et des ambitions à savoir :

1/Instaurer un processus de reconnaissance de notre métier, unifier les pratiques et ouvrir des marchés.

2/Favoriser l'établissement de relations d'affaires entre intermédiaires des différents pays de la Méditerranée

3/ création d'un master en management de cabinet d'intermédiation en assurance s'articulant autour d'un socle commun de formation, complété par un volet répondant aux spécificités de chaque pays membre.

4/ la mise à niveau de notre profession et son ouverture sur le monde à travers le projet d'échange de stagiaires entre les cabinets affiliés aux associations et/ou syndicats membres

5/ la possibilité d'avoir **des valeurs de référence** ou benchmark de sorte à pouvoir appuyer, le cas échéant, nos doléances auprès de l'administration et/ou compagnies d'assurance

LE POINT SUR UMAG

A la demande de nombreuses personnalités, la FNACAM a reçu et à deux reprises, dans une perspective de rapprochement , les représentants d'UMAG dont leur président sans pouvoir arriver à trouver un terrain d'entente
En dépit de conditions inacceptables posées et réitérées par les représentants d'UMAG à savoir ; la création tout bonnement d'une nouvelle fédération en lieu et place de la FNACAM et l'intégration d'UMAG en tant que telle dans la nouvelle entité aux cotés d'une association de courtiers à créer, le Conseil fédéral donna, en signe de bonne volonté, pouvoir à la commission en charge de ce dossier de continuer les discussions dans une ultime tentative de ramener les responsables d'UMAG à plus de lucidité. Celle d'inviter d'abord leurs membres à intégrer la FNACAM et de faire prévaloir par la suite et par la force des choses, si l'assemblée des adhérents y consent, leurs idées et leurs convictions.

Pour l'heure , et vous en conviendrez, ce rapprochement ne peut se faire qu'à travers la FNACAM et dans le cadre de nos statuts actuels appelés, comme évoqués précédemment , à être amendés aux fins de mieux répondre aux attentes des agents et courtiers pris individuellement ou à travers leur Amicale ou Association régionale

CONCLUSION

Mesdames et Messieurs,

Certes tout n'est pas rose, mais je ne saurais ne pas éprouver une certaine satisfaction au regard du rôle que l'on reconnaît désormais à la FNACAM dans l'espace assurantiel tant national qu'international – **nos amis de la FMBA peuvent en attester**-mais aussi par rapport à la crédibilité dont notre fédération jouit auprès de l'administration de tutelle

Je voudrais aussi en conclusion exprimer mes remerciements à tous ceux qui ont concouru par leurs idées, réflexions et mobilisation à l'aboutissement de nos démarches.

J'invite enfin du haut de cette tribune, toute la profession, **agents et courtiers,** quelque soit leur taille , leur statut ,leurs sensibilités ou appartenances à intégrer la FNACAM et à se mobiliser autour d'un même projet, celui de protéger nos acquis, améliorer notre quotidien , assurer notre mise à niveau pour mieux servir le consommateur et donner une belle image de notre métier

Merci pour votre attention